



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### financement

Question écrite n° 82697

### Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur le Fonds de réserve des retraites. Mis en place en 1999, ce fonds est une réserve prévue pour couvrir une partie des déficits des régimes de retraite à partir de 2020. Le fonds reçoit une part des 2 % de prélèvement sur les revenus du patrimoine et de placement, soit 1,5 milliard d'euros par an. Le Fonds de réserve des retraites disposerait de 34,5 milliards d'euros de réserve à la fin du mois de mars 2010. Il a indiqué que ce fonds pourrait être utilisé dès maintenant et non à partir de 2020 comme prévu initialement. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement sur l'utilisation de ce Fonds de réserve des retraites.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 82697

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** Travail, solidarité et fonction publique

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 juin 2010, page 7200

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)